

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2014, à 19 h, à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) Madame Julie Brisson
Monsieur Charles Gagnon
Monsieur Maurice Girard
Monsieur Yannick Perron
Monsieur Réal Émond

Absent : Monsieur Jean-Paul Giroux

Assiste également à cette séance :

Mme Hélène Boulianne Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite par Monsieur Donald Perron, maire. Elle souhaite la bienvenue à tous les citoyens, récite la prière et constate que le quorum est respecté.

Ordre du jour :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2014.
- 4.0 Gestion financière et administrative
 - 4.1 Acceptation des comptes à payer.
 - 4.2 Maison des bâtisseurs / Contrat de service.
 - 4.3 Bell / Renouvellement contrat garantie.
 - 4.4 Prévisions budgétaires 2015 / Adoption.
 - 4.5 Comité Zip / Adhésion.
 - 4.6 Amélioration de la Route 138 à l'entrée Est de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer / Appui.
 - 4.7 Climat municipalité / Paiement.
 - 4.8 Climat municipalité / Réclamation.
 - 4.9 Service Canada / Demande d'Emplois d'été Canada.
 - 4.10 Comité Zip / Appui au projet de formation sur les habitats littoraux.
 - 4.11 Groupe Sirois / Entente de service.
 - 4.12 Municipalité amie des aînés / Plan d'action.
 - 4.13 Révision du cadre normatif visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.
 - 4.14 Hydro-Québec / Borne de recharge.

- 4.15 Machpro G.S. inc. / Convention de vente d'équipements.
- 4.16 Travaux de protection des berges / Propriétaire de l'ouvrage et entretien.
- 4.17 Corporation touristique et sociaux économique de Longue-Rive / Demande d'aide financière.
- 5.0 Sécurité publique
 - 5.1 Ministre des finances /Dossier érosion – Analyse finale.
 - 5.2 Modification au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.
- 6.0 Hygiène du milieu
 - 6.1 M.R.C. de la Haute-Côte-Nord / Quote-part matières résiduelles.
 - 6.2 Inspec-Sol / Offre des services - Étude géotechnique complémentaire.
 - 6.3 Règlement Utilisation eau potable / Adoption.
- 7.0 Affaires nouvelles.
- 8.0 Période de questions pour les contribuables.
- 9.0 Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2559
“Lecture et adoption de l'ordre du jour ”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté et que le point “Affaires nouvelles”
reste ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2560
**“Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance
ordinaire du 13 novembre 2014”**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2014 soit
accepté tel que rédigé et remis à chacun des membres du conseil
municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2561
**“Présentation et acceptation des comptes à payer et des dépenses
incompressibles”**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les comptes à payer et des dépenses incompressibles tel que
décrits sur la liste soient acceptés.

Décembre 2014

14066	Gilles Lavoie (frais déplacement)	828,30 \$
14067	Centraide haute-cote-nord (évènement spéciaux)	..400,00 \$
14068	annulé	
14069	Gilles Lavoie(frais déplacements)	828,30 \$
14070	Air Liquide Canada(bouteilles)	16,56 \$
14071	Atelier Brisson Gagné (couteau tracteur)	62,62 \$
14072	Bell (prolongation de garantie)	365,76 \$
14073	Municipalite de Bergeronnes(rencontre ministre)	133,43 \$
14074	Biolab division(analyses)	374,37 \$
14075	Me Jean Boulanger(dossier ancienne eglise)	766,37 \$
14076	Cam-Trac chicoutimi(courroie)	23,57 \$
14077	Centre du camion cote-nord(achat et installation)	1413,64 \$
14078	Comite zip (adhesion)	100,00 \$
14079	Les constructions SRV (location d'un conteneur)	626,62 \$
14080	Corp.de dev economique(aide financiere)	5000.,00 \$
14081	Centre universitaire (adhesion)	150,00 \$
14082	Echec au crime (panneaux routiers)	200,00 \$
14083	Entreprise C.M (sable tamise)	4094,49 \$
14084	Equipements G.M.M. (ent. Copieur)	149,05 \$
14085	Equipements sigma inc.(couteau loader-huile)	1071,79 \$
14086	Fabrique St-Paul (chauffage et entretien)	125,00 \$
14087	Festivals et évènements Québec (Gala)	126,47 \$
14088	FQM (transports analyses)	31,01 \$
14089	GE CANADA EQUIPEMENT (système telep)	81,90 \$
14090	Annulé	
14091	Glocal (plan d'action)	5461,31 \$
14092	Yves Laurencelle (mission biomasse)	106,00 \$
14093	Mecanique D.A.I. (liquide d'échappement)	100,61 \$
14094	Ministre des finances (dossier 50601017)	4696,59 \$
14095	M.R.C.haute-cote-nord(quote-part,mutation)	37642,25 \$
14096	Papeterie du fleuve(chemises,dossiers,calendrier)	131,76 \$
14097	Papeterie escoumins (enveloppes)	8,61 \$
14098	Les petroles paul larouche inc.(diesel)	4150,27 \$
14099	Pieces d'auto B.GUY (entretien)	22,12 \$
14100	Produits BCM LTEE(sac borne fontaine)	435,34 \$
14101	Quincaillerie Tremblay(escabeau,flat barre)	112,20 \$
14102	Renovation JMBR inc.(sel a glace,lave-vitre)	667,22 \$
14103	Secuor inc.(système de securite)	179,25 \$
14104	Signis inc.(rue barree,detour)	428,86\$
14105	Telecommunication de l'est(acces services)	100,08 \$
14106	Transcol(livraison)	17,68 \$
14107	Ultima (assurances premier)	20523,50 \$
14108	annulé	
14109	W.Cote et fils ltee(deflecteur en caoutchouc)	237,80 \$
14110	Gilles Lavoie (frais deplacement)	828,30 \$
14111	annulé	
14112	Gilles Lavoie(frais deplacement)	828,30 \$
14113	Visa	822,60 \$
14114	Gite du cerf-volant (virevents,mini-delta)	89,35 \$
14115	Donald Perron (frais de deplacement)	681,60 \$

TOTAL : 95240,85 \$

Paiement automatique

Décembre 2014		
1123	Hydro Quebec	797,16 \$
1124	Hydro Quebec	895,81 \$
1125	Hydro Quebec	956,78 \$
1126	Ministere du revenu du quebec	8062,14 \$
1127	Receveur general	3607,22 \$
1128	Videotron	31,36 \$
1129	Bell Canada	129,72 \$
1130	Bell Canada	13,74 \$
1131	Hydro-Quebec	87,90 \$
1132	Hydro Quebec	1271,58 \$
1133	Hydro-Quebec	341,31 \$
1134	Hydro-Quebec	421,83 \$
1135	Hydro-Quebec	1178,92 \$
1136	Videotron	340,54 \$
1137	Videotron	41,74 \$

TOTAL : 18177,75 \$

Dépôt Salaire

Décembre 2014		
	Dépôt le jeudi le 4 decembre 2014	6135,92 \$
	Dépôt le jeudi le 11 decembre 2014	6135,92 \$
	Dépôt le jeudi le 18 decembre 2014	6135,92 \$
	Dépôt le mardi le 23 decembre 2014	9406,92 \$
	Depot le mercredi 31 decembre 2014	5263,37 \$
	TOTAL	33078,05 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 14 6496,65 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2562 ‘Maison des bâtisseurs / Facture’

Considérant que la municipalité de Longue-Rive a conclu une entente pour un diagnostic du cadre bâti et visuel.

Considérant que dans l'offre de services que l'article est décrit comme suit :

- Réaliser un diagnostic des forces et faiblesses du cadre bâti et visuel :
- Formuler des recommandations pour améliorer et mettre en valeur le cadre bâti et visuel :

Total des frais : 18 983 \$
Aucune taxe ne sera chargée.

Les frais incluent :

- une (1) rencontre visant à déterminer les forces et faiblesses avec un comité ; rencontre à prévoir au cours d'une visite de 2,5 jours des lieux)
- une (1) rencontre de présentation téléphonique en mi-mandat: déterminer les secteurs d'intervention

- une rencontre (1) de présentation du rapport final à la fin du mandat.

Considérant qu'une facture au montant de 855 \$ nous a été envoyée pour la présentation au conseil municipal qui a eu lieu le 9 septembre dernier et que la présentation fait partie de l'entente.

Considérant que le montant n'a pas été autorisé par le conseil municipal ni par la directrice générale.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la facture 56517 au montant de 855 \$ ne soit pas payée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2563
“Bell / Renouvellement contrat de garantie”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un chèque au montant de 365,67 \$ soit émis au nom de Bell pour la prolongation de garantie du système téléphonique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2564
“Prévisions budgétaires”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les prévisions budgétaires pour budget de l'année 2015 soit adoptées en février 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2565
“Comité Zip de la Rive-Nord de l'Estuaire / Adhésion”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un chèque au montant de 100 \$ soit émis au nom du Comité Zip de la Rive-Nord de l'Estuaire pour l'adhésion.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2566
“Amélioration de la Route 138 à l'entrée Est de la municipalité de Portneuf-sur-Mer et demande d'une copie du rapport du coroner”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer les démarches de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer auprès des instances visées pour l'amélioration de la Route 138 à l'entrée Est de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et l'obtention d'une copie du rapport du coroner lors de l'accident de la route survenu le 2 septembre 2014.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2567
“Climat municipalité / Paiement “

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un chèque au montant de 4 750 \$ plus taxes soit émis au nom de Glocal Expert – Conseil pour la réalisation du plan d'action de réduction des GES.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2568
“Climat municipalité / Plan d'action”

Considérant que le plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été déposé.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre soit accepté tel que préparé par M. Éric Berthelot de Glocal expert-conseil.

Que Hélène Boulianne, directrice générale est par la présente autorisée à signer le formulaire de réclamation finale dans le cadre du programme Climat municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2569
“Service Canada / Demande d'Emplois d'été Canada”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale est par la présente autorisée à faire une demande de financement pour 6 étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2570
“Comité Zip de la Rive Nord de l'Estuaire / Demande de partenariat – Projet de formation sur les habitats littoraux”

Considérant que le Comité Zip de la Rive Nord de l'Estuaire réalisera une tournée de formation auprès des municipalités de notre territoire pour parler des habitats littoraux d'intérêt que nous avons dans la région.

Considérant que l'objectif de la formation est d'encourager et de faciliter l'implication des municipalités dans la gestion durable des habitats littoraux.

Considérant que les municipalités recevront de l'information sur leurs milieux naturels, sur les pressions qu'ils subissent et sur les options s'offrant à elles pour les protéger.

Considérant qu'en les connaissant davantage, les municipalités pourront plus facilement les prendre en compte dans leurs différents projets de développement et seront plus outillées pour mettre en valeur ces milieux exceptionnels.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Longue-Rive appui le Comité Zip de la Rive Nord de l'Estuaire en contribuant pour une contribution en biens et services de 550 \$ et que cette contribution représente :

- La confirmation de notre participation;
- L'échange d'information et une validation des données recueillies par le Comité Zip RNE ;
- La formation de 3 employés et/ou élus;

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2571
“Groupe Sirois / Entente de service”

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'offre de service de M. Éric Sirois du Groupe Sirois Extermination soit acceptée pour un service sur appel au montant de 150 \$ par jour pour la capture des chats ainsi que 30 \$ par chat pour les frais à la SPCA.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2572
“Municipalité amie des aînés / Plan d'action”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le Plan d'action “Municipalité amie des aînés” pour la municipalité de Longue-Rive tel que présenté et déposé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2573
“Révision du cadre normatif visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges”

Attendu qu'en 2005 la municipalité a mis en place un cadre normatif relativement à l'application des différentes contraintes qui découlent des zones à risques de glissement de terrain et d'érosion des berges et à cette fin, acquis une bonne connaissance du territoire;

Attendu que le Ministère de la Sécurité publique a élaboré en 2008 un cadre normatif, lequel a été mis en place dans le cadre du règlement de contrôle intérimaire 107-2008 de la MRC de La Haute-Côte-Nord visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées au glissements de terrain et à l'érosion des berges ;

Attendu que le 20 juin 2013, la municipalité a demandé à la MRC de la Haute-Côte-Nord de procéder à une révision et un assouplissement du règlement de contrôle intérimaire 107-2008;

Attendu que les contraintes imposées par le cadre normatif et l'introduction de nouvelles dispositions permettraient de faciliter l'application du règlement (ex : agrandissement d'une superficie de moins de 50% du bâtiment principal, agrandissement d'un bâtiment de porte-à-faux, la définition de fondation et construction accessoire, etc.) tout en minimisant les frais d'expertise géotechnique et /ou géologique requis pour lever l'interdiction de travaux qui s'avèrent fort onéreux;

Attendu que le conseil juge prioritaire de réviser le cadre normatif contenu au règlement de contrôle intérimaire ainsi que la cartographie rattachée aux zones de glissements de terrain jugé très restrictives à divers égards et qui ont un impact négatif sur le développement du territoire;

Par conséquent,

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil demande au ministère de la Sécurité publique de procéder à une révision et un assouplissement du cadre normatif visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans des zones exposées aux glissements de terrains et l'érosion des berges sans compromettre la sécurité des personnes et des biens et à cette fin, demande la tenue d'une rencontre avec les autorités du ministère de la Sécurité publique dans les meilleurs délais.

Que le Conseil demande également l'appui aux municipalités de la Haute-Côte-Nord dans cette démarche visant à assouplir certaines parties du règlement sur les zones à risque.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2574 "Hydro-Québec / Borne de recharge"

Considérant que depuis juin 2011 qu'Hydro-Québec a lancé le Circuit électrique, le premier réseau de bornes de recharge publiques au Canada.

Considérant que beaucoup de touristes visitent notre région et que beaucoup s'arrêtent à la Chute de la Rivière Sault-au-Mouton.

Considérant que de plus en plus de gens font l'achat de voiture électrique.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que si le budget 2015 le permet qu'un montant de 8 000 \$ sera prévu pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge près du bâtiment du Relais touristique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2575
“Machpro G.S. inc. / Convention de vente d'équipements”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Monsieur le maire et la directrice générale sont par la présente autorisés à signer la convention de vente d'équipements pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive entre Machpro G.S. inc. et la municipalité et préparer par Me Boudreault.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2576
“Travaux de protection des berges / Propriétaire de l'ouvrage et entretien “

Considérant que lors de travaux de protection des berges en zone d'érosion E sont soumis à un Interdit. À l'article 4.3 du RCI, on précise les conditions relatives à la levée d'une interdiction. L'interdit IV nécessite une expertise hydraulique pour des travaux de protection des berges.

Considérant que deux conditions doivent être respectées :

- Qu'ils soient décrétés par une autorité publique (municipale, gouvernementale ou un de ses mandataires), c'est-à-dire que cette autorité s'est formellement engagée à devenir propriétaire de l'ouvrage et à l'entretenir;
- Qu'une expertise technique hydraulique répondant aux exigences décrites à l'article 4.4.3 soit produite.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Longue-Rive s'engage à être propriétaire de l'ouvrage et à l'entretenir des travaux qui seront effectués pour la protection des berges dans le secteur Pointe-à-Boisvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2577
“Corporation touristique et sociaux économique de Longue-Rive / Demande d'aide financière “

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un chèque au montant de 5000 \$ soit émis au nom de la Corporation touristique et sociaux économique de Longue-Rive.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2578
“Ministère des finances / Dossier érosion – Analyse finale”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Qu’un chèque au montant de 4 696,59 \$ soit émis au nom du Ministre des finances pour le remboursement du payé en trop et suite à l’analyse finale du dossier pour les solutions de protection de l’érosion des berges.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2579
“Modification au règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal”

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique (MSP) désire modifier le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal;

Considérant que le MSP est d’avis que le transport de l’eau jusqu’au lieu de l’incendie constitue un maillon indissociable de la chaîne des interventions de sauvetage ou d’extinction d’un incendie et que le camion-citerne est clairement visé par les orientations ministérielles en cette matière comme étant un équipement essentiel d’intervention du pompier lorsqu’il n’y a pas de système d’alimentation en eau disponible sur place pour ce faire;

Considérant que les modifications du MSP obligeront l’obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne pour le transport d’eau;

Considérant que le premier travail des pompiers est de sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les incendies devraient tous être au combat de celui-ci;

Considérant que le conducteur du camion-citerne n’entre pas dans le périmètre de combat;

Considérant que les Directeurs (13) dans SSI de la MRC Drummond maintiennent qu’un bon conducteur d’expérience, souvent plus aguerri que le personnel en place pour combattre les incendies, ne devraient pas être dans l’obligation d’obtenir la formation Pompier 1 pour conduire un camion-citerne pour le transport de l’eau mais que le contenu actuel de la section 1 de la formation Pompier 1 serait suffisant;

Considérant que dans les villes et municipalités de moindre importance le recrutement est difficile et ardu;

Considérant que les personnes qualifiées pour conduire ce genre de véhicule sont une denrée rare et que cette opportunité valable libère un pompier dûment formé pour le combat des incendies ou du sauvetage;

Considérant que selon l’article 40 de la Loi sur la sécurité incendie, puisque celui qui dirige les opérations peut réquisitionner des moyens de secours privés nécessaires lorsque les moyens de services sont

insuffisants, ceux ou celles appelés à assister n'auront certainement pas la formation de Pompier 1.

En conséquence,

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Longue-Rive demande au Ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal afin d'obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1.

Que la présente résolution soit expédiée à Madame Lise Thériault, Ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2580
“M.R.C. de la Haute-Côte-Nord / Quote-part matières résiduelles”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un chèque au montant de 37 610,25 \$ soit émis au nom de la M.R.C. de la Haute-Côte-Nord pour le paiement final de la quote-part de gestion des matières résiduelles et développement durable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2581
“Inspec-Sol / Offre de services – Étude géotechnique”

Considérant qu'une étude géotechnique complémentaire au site de traitement numéro 1 doit être réalisée.

Considérant que cette étude complémentaire consiste à effectuer huit (8) forages de 4,0 m à 7,0 m de profondeur.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'offre de services de Inspec-Sol soit accepté pour le montant de 16 230 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2582
“Règlement Utilisation eau potable / Adoption”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement Utilisation eau potable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-12-2583
“Levée de l’assemblée”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que l’assemblée soit levée et est levée à 20 heures 20.

Donald Perron
Maire

Hélène Boulianne
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière